

PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE RIVIÈRE-DU-LOUP  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTONIN

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-ANTONIN, CONVOQUÉE PAR ÉCRIT ET REMIS À CHAQUE ADRESSE CIVIQUE À TOUS LES MEMBRES DE CE CONSEIL, TENUE LE MARDI 12 FÉVRIER 2013, À 19 HEURES, AU CENTRE RÉJEAN-MALENFANT SITUÉ AU 305 RUE PRINCIPALE, (SALLE B) SAINT-ANTONIN.

SONT PRÉSENTS :

LE MAIRE :	RÉAL	THIBAUT
LES CONSEILLERS :	JEAN-ROCH DENIS ANNE-MARIE EUGÈNE	BOUCHER FORTIN DIONNE LAROCHELLE

SONT ABSENTS LES CONSEILLERS;

TARDIF	DENIS
NADEAU	MICHEL

TOUS MEMBRES DU CONSEIL ET FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. LE MAIRE.

=====

**2013-02-059**      **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance débute à 19 heures. Le maire Réal Thibault préside la session, et la directrice générale et secrétaire-trésorière rédige le procès-verbal.

**2013-02-060**      **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Lecture est faite de l'ordre du jour. Il est proposé par Jean-Roch Boucher, appuyé par Anne-Marie Dionne, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour.

**2013-02-061**      **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question

**2013-02-062**      **DEMANDE D'EMPRUNT TEMPORAIRE**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité n'a reçu aucun montant du programme TECH 2010-2013;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a fait beaucoup de travaux chaque année en voirie, en la mise aux normes de l'eau et des étangs aérés;

**CONSIDÉRANT QUE** présentement la municipalité manque de liquidité en attendant les premiers versements de taxes 2013;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Anne-Marie Dionne, appuyé par Eugène Larochelle et résolu à la majorité des conseillers présents que le conseil de la municipalité de Saint-Antonin demande au Centre financier aux entreprises de la Caisse populaire Desjardins de Rivière-du-Loup d'augmenter la marge de crédit de la municipalité à 600 000 \$ du mois de décembre au mois de mars de chaque année et d'en diminuer le montant à 300 000 \$ pour les autres mois, soit d'avril au 30 novembre de l'année et d'autoriser le maire, monsieur Réal Thibault et la directrice générale, Louisiane Dubé à signer tous les documents nécessaires.

**Le vote sur cette proposition est demandé :**

- Les conseillers Denis Fortin et Jean-Roch Boucher votent contre cette résolution. La raison est qu'ils ne comprennent pas comment il se fait que l'on a plus d'argent alors qu'aux états financiers de l'année se terminant au 31 décembre 2011 on avait un surplus accumulé au montant de 465 000 \$.
- Les conseillers Anne-Marie Dionne et Eugène Larochelle votent pour l'adoption de cette résolution.
- Le maire Réal Thibault vote pour l'adoption de cette résolution.

Il est donc résolu à la majorité d'adopter cette résolution pour un emprunt temporaire auprès de la Caisse populaire Desjardins de Rivière-du-Loup.

2013-02-063

### **MANDAT POUR LA TENUE D'ÉVÉNEMENT**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité veut rentabiliser les estrades;

**CONSIDÉRANT QUE** la tenue de différents événements seraient un bon moyen de rentabiliser ces infrastructures;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Denis Fortin, appuyé par Jean-Roch Boucher et résolu à la majorité des conseillers présents que le conseil de la municipalité de Saint-Antonin mandate madame Anne-Marie Dionne, conseillère :

À faire toutes démarches aux fins de créer, d'amener, des événements, spectacles, en s'adjoignant des personnes ou comité pour apporter toute l'aide possible dans tous les projets qui seront réalisés.

**QUE** la directrice générale, Louisiane Dubé, soit autorisée à verser la somme d'environ 12 000 \$ prévu au budget, tel qu'entendu avec Madame Dionne et le Groupe engagé.

**QUE** madame Anne-Marie Dionne, conseillère, soit autorisée à signer tous les contrats et autres documents concernant le mandat présentement autorisé.

**Le conseiller Eugène Larochelle s'enregistre contre cette résolution.**

2013-02-064      **AFFAIRES NOUVELLES**

Aucun item n'est ajouté.

2013-02-065      **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Lors de la résolution précédente portant le numéro 2013-02-062, la directrice générale, Louisiane Dubé, donne certaines explications à l'effet que c'est normal qu'en fin et début d'année, la municipalité manque de liquidité. Le surplus de 465 000 \$ apparaissant aux états financiers au 31 décembre 2011 n'a rien à y voir. Notre manque de liquidité est dû aux subventions attendues et non versées, le premier versement de taxes va parvenir à la municipalité environ vers le 16 mars 2013, ça fait en sorte que nous avons besoin de la marge de crédit. Tous les travaux effectués depuis plus de 2 ans ont toujours été payés à même le fonds d'investissement et de fonctionnement même si les subventions attendus n'avaient pas été reçues. C'est ce qui explique cette demande d'augmentation de la marge de crédit pour quelques mois.

2013-02-066      **CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SESSION**

Le conseiller Denis Fortin propose la clôture de la session. La session est levée à 19 h 40.

**Adopté à Saint-Antonin,  
Ce 12 FÉVRIER 2013**

*Réal Thibault, maire  
Louisiane Dubé, d. g./secr. -très.*

---

*Réal Thibault,  
Maire*

---

*Louisiane Dubé,  
Directrice générale et  
Secrétaire-trésorière*